

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 novembre à 9 h, le Conseil d'Administration de l'EPCC École Supérieure d'Art de La Réunion dûment convoqué le 03 novembre, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry GANGATE.

Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :

Personnalités qualifiées :

- o M. Thierry GANGATE, avocat
- o M. Karl KUGEL, artiste

Représentant l'État :

- o M. Arnauld MARTIN, Conseiller Musées et Arts visuels à la DAC La Réunion

Représentant la Région

- o M. Jean-Pierre CHABRIAT, Conseiller régional

Représentant la Commune du Port :

- o M. Henry HIPPOLYTE, Conseiller Municipal à la Ville du Port
- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe au Maire, suppléante de M. Olivier HOARAU

Représentants du personnel :

- o M. Patrice DIJOUX, Représentant titulaire du personnel enseignant
- o Mme Esther HOAREAU, Représentante suppléante du personnel enseignant
- o M. Alexis PONCHARVILLE, Représentant suppléant du personnel administratif et technique

Représentant les étudiants :

- o Mme Marie FOLIO, Représentante titulaire des étudiants du 1<sup>er</sup> cycle
- o Mme Maréva DUPOST, représentante suppléante des étudiants du 2<sup>nd</sup> cycle

Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

Personnalités qualifiées :

- o Mme Béatrice BINOCHE, Directrice du FRAC (*procuration à M. Thierry GANGATE*)

Représentant la Région

- o Mme Stéphanie POINY-TOPLAN, Conseillère régionale

Représentant l'État :

- o M. Philippe MALIZARD, Sous-Préfet de Saint-Paul (*procuration à M. Arnauld MARTIN*)

Représentant le Département

- o Mme Béatrice SIGISMEAU, Vice-Présidente du Conseil Départemental

Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- o M. Julien CADORET, ESA Réunion, Directeur
- o M. Gaétan HORELLOU, Comptable public — SGC du Port
- o Mme Manuelle PELLISSIER, Service culturel de la Ville du Port
- o Mme Isabelle PONAMALE, ESA Réunion, Secrétaire générale
- o Mme Sophie EUPHROSINE, ESA Réunion, Assistante de Direction

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

## **1) Sujets d'actualité**

### **Introduction :**

M. le Président remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence et présente M. Gaëtan HORELLOU, nouvel Administrateur des Finances publiques de la Trésorerie du Port. M. Thierry GANGATE salue également la réélection des représentants étudiants, Marie FOLIO et Laurie FONTAINE pour le premier cycle et Naïssa PEQUIGNOT-ZERKOUM et Maréva DUPOST pour le second cycle.

Il propose un tour de table à l'intention de M. HORELLOU pour qu'il puisse prendre connaissance des différents membres du Conseil et leur fonction.

### ***HCERES – Calendrier de la procédure d'accréditation***

M. le Directeur évoque le calendrier de la procédure d'évaluation. Il rappelle que l'HCERES est le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, et qu'il s'agit d'une instance autonome permettant de donner le droit de délivrer des licences et masters de plein droit. M. Julien CADORET rappelle que l'établissement est accrédité jusqu'en 2026 suite à la clause de « revoyure » et l'audition du premier semestre auprès du CNESERAC. L'école s'inscrit alors dans la vague E d'accréditation tout comme l'Université de La Réunion et l'Université de Mayotte. Le nouveau dossier d'accréditation doit être déposé à nouveau en mai 2024. L'échéance est courte, mais positive puisqu'elle réintroduit l'établissement dans un processus normal.

Une première réunion générale a eu lieu en début de semaine avec l'ensemble de l'équipe enseignante et administrative et technique, ce pour travailler à la rédaction d'une note introductive au dossier d'autoévaluation à déposer pour le 14 décembre 2023. La période d'autoévaluation se situe entre 2018 et 2024. Le dossier présentera donc l'ensemble des activités menées et permettant d'apprécier la capacité de l'établissement à délivrer ses diplômes. À la suite du dépôt du dossier d'autoévaluation de l'établissement et des formations en mai, la visite d'une délégation d'experts les 1 et 2 octobre 2024, qui auditionnera un certain nombre d'acteurs liés à l'établissement, permettra de finaliser un rapport avec avis très favorable, favorable ou réserve.

Le Directeur précise que si l'avis est très favorable ou favorable, les Universités peuvent poursuivre leurs activités. Un dossier projet peut être proposé si des innovations, nouveaux diplômes ou autres sont proposés. Concernant les écoles d'art, quel que soit le résultat du rapport, le Ministère de la Culture, demande la rédaction de cette phase projet pour la prochaine période d'évaluation. L'ESA Réunion devra donc déposer pour le premier semestre 2025 un projet permettant d'accéder à l'accréditation pour 2026-2030. Le prochain dossier d'autoévaluation sera alors à déposer en 2028. Le Directeur précise qu'il s'agit d'un travail conséquent pour les écoles d'Art et une école comme l'ESA avec peu de ressources administratives. Le dossier comporte trois grands domaines avec plus de 100 critères.

Au demeurant, M. Julien CADORET précise qu'il a déjà porté un dossier sur la vague D et qu'il connaît les attentes et mesure bien l'ampleur de la tâche, projet qu'il souhaite partager avec les équipes et que celui-ci soit partagé, discuté et adopté par l'ensemble. Le projet sera proposé en mars au Conseil d'Administration pour consultation et remarques.

M. Julien CADORET demande s'il y a des questions.

M. Jean-Pierre CHABRIAT souhaite faire quelques remarques. Il confirme que le dossier d'autoévaluation est difficile, mais qu'il est aussi une opportunité pour repositionner certains éléments et activités et permet de mieux planifier et regarder vers l'avenir, surtout vis-à-vis des financeurs et de relancer une discussion autour de la base du projet. M. CHABRIAT invite à ouvrir prochainement cette discussion avec les financeurs.

Par ailleurs, M. CHABRIAT souhaiterait savoir comment l'école travaille sur l'élaboration de ce dossier.

M. Julien CADORET explique qu'une première réunion a été réalisée sous la forme d'un échange réflexif avec les enseignants, mais que le document rédactionnel reste un document Word.

M. Jean-Pierre CHABRIAT conseille de travailler sur le mode participatif et avec une démarche de contribution. M. CHABRIAT propose de transmettre les contacts d'une société qui construit son protocole sur la gestion d'une base de données agrégeant les documents. La société se nomme Commuconnecter. Puisque l'école va de plus en plus être confrontée à devoir répondre à des appels à projets, cette solution de gestion peut être efficace et génératrice de gain de temps.

M. le Directeur répond qu'il est tout à fait preneur de ce type d'information.

M. le Président remercie M. CHABRIAT pour le partage de son expérience, expertise et la transmission de ces informations précieuses.

Arrivée de M. Arnauld MARTIN, Conseiller Musées et Arts visuels à la DAC La Réunion.

#### ***Compte-rendu de la mission du Président et du Directeur en Inde***

M. Thierry GANGATE informe le Conseil d'Administration qu'il s'est rendu en Inde avec M. le Directeur et une enseignante, Stéphanie Hoareau. Il précise que cette mission d'exploration à Chennai et Delhi comme pour les précédentes missions de coopération avait un programme chargé et complet. Deux jours à Chennai et un jour à Delhi. Le déplacement a été fructueux, plus volontiers à Chennai avec l'Alliance Française à Madras. Plusieurs échanges ont également eu lieu avec l'Institut français à Delhi.

M. le Président souligne que cette nouvelle mission de coopération poursuit le développement à l'international de l'établissement.

M. Julien CADORET précise que la convention-cadre signée avec l'Alliance française de Madras permettra une résidence de jeunes diplômés ou une résidence de recherche en septembre prochain, cela autour de la question des imprimés en textiles, éléments et archives qui semblent intéressants à exploiter dans la région de Chennai et qui irrigueraient la recherche de l'école. Pour l'Institut français, il y a une volonté de développer des relations resserrées avec La Réunion, cela suite à une rencontre entre l'Ambassade et les services de la Préfecture de la Réunion. L'Institut français propose de financer une mission de prospection pour permettre à l'établissement de nouer des liens avec des établissements d'enseignements supérieurs et des Universités. Cette mission permettrait le déplacement de plusieurs enseignants et de préfigurer des échanges de professeurs et d'élèves. Cette mission sera intégralement financée par l'Institut français.

M. le Président remercie la DAC pour son soutien et financement dans ce projet de coopération et dans les autres projets internationaux.

M. Arnauld MARTIN, s'excuse pour son retard et regrette d'avoir manqué la présentation concernant l'HCERES. Il propose, sur la question de l'archive et ce projet de coopération avec l'Inde d'associer le MADOI.

M. Jean-Pierre CHABRIAT répond que toute proposition de collaboration avec des structures régionales comme le MADOI est la bienvenue et qu'il soutiendra bien évidemment ces initiatives.

M. Jean-Pierre CHABRIAT, suite à ce compte rendu, précise que le sujet du financement de la recherche de l'école supérieure d'Art et de l'école d'Architecture n'est pas encore résolu et qu'il est nécessaire d'avancer sur ce sujet. M. CHABRIAT sollicite la Ville du Port ainsi que l'État pour l'organisation d'une réunion permettant la mise en place d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) pour les établissements avec un financement de base à définir qui permettra alors de déposer une demande de financements européens.

M. CHABRIAT précise qu'il y a un volume financier important qui répond aux actions proposées par l'ESA. Ces fonds permettraient par exemple de financer les déplacements des étudiants. Il est souhaitable que ce groupement s'adresse aux trois établissements basés sur le campus Paul Vergès. En l'état actuel, l'établissement ne peut répondre aux appels d'intérêt recherche, là où les laboratoires universitaires peuvent lever jusqu'à 1 million d'euros.

Mme Annick LE TOULLEC prend note de cette proposition de M. CHABRIAT.

M. Julien CADORET propose de répondre à M. MARTIN et évoque que des relations existent déjà avec le MADOI et d'autres structures comme STELLA MATUTINA. Il précise qu'en ce moment l'école est partenaire de l'académie et du MADOI sur le programme « Manufacto » financé par la fondation Hermès. Une étudiante de l'école travaille avec un artisan sellier et une classe de primaire.

M. Thierry GANGATE souligne que cette proposition de M. MARTIN est fort intéressante et qu'il ne faut pas sous-estimer toutes les connexions possibles sur le territoire.

M. CHABRIAT précise que dans le cadre de projet de coopération, c'est la mobilité des étudiants qui intéresse particulièrement la Région et si les mécanismes sont mis en place, les projets de résidence pour les étudiants sont tout à fait finançables.

M. le Président précise par ailleurs que la capacité d'hébergement à l'Alliance de Pondichéry permettrait cela, suite aux échanges qu'il y a pu avoir avec la structure et l'école. Il demande si par ailleurs la délégation de cette Alliance s'est déjà déplacée à La Réunion.

M. le Directeur répond que cela est prévu pour fin novembre et qu'un rendez-vous est à confirmer.

Arrivée de M. Henry HIPPOLYTE, Conseiller Municipal à la Ville du Port.

### ***Revue Magma : coût et tarification***

M. Julien CADORET propose de répondre à la demande formulée par la DAC lors du précédent Conseil d'Administration, concernant la vente à perte. Puisque la tarification de la revue n'est pas réalisée dans le cadre d'un projet commercial, mais à titre indicatif pour une éventuelle diffusion, l'établissement n'est pas soumis à la réglementation de la vente à perte. Pour rappel, le tarif proposé est de 15 euros.

M. le Président demande quand la sortie du numéro 1 est-elle prévue.

M. Julien CADORET répond qu'il travaille avec l'imprimeur pour l'organisation administrative et comptable. Il espère que la livraison aura lieu fin novembre.

### **II) Procès-verbal du précédent conseil d'administration du 22 septembre 2023**

Le procès-verbal du CA du 22 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### **III) Rapports**

#### **Rapport n° 1 : Finances — Orientations budgétaires**

M. le Directeur propose de présenter à l'oral les orientations budgétaires. Il rappelle qu'en termes de fonctionnement, l'établissement tient pour l'instant un équilibre si tant est que les subventions arrivent dans les temps, ce pour ne pas avoir de problématique de versements des salaires. Cependant, le budget

est tenable, car de nombreux projets nécessaires à l'activité de l'école sont aujourd'hui financés par des appels à projets. C'est le cas par exemple de la coopération, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Ces appels à projets permettent de répondre aux exigences de l'HCERES. En outre, si l'établissement poursuit sa trajectoire, l'effet ciseaux observé sur les précédentes périodes budgétaires risque de s'accroître et de ne plus permettre de répondre favorablement aux objectifs. Pour information, les remarques de la précédente évaluation de l'HCERES attirent l'attention sur une soutenabilité pas assez stable et des effectifs faibles pour permettre la délivrance des licences et des masters. En conséquence, la situation peut devenir complexe. Pour préparer au mieux la structuration budgétaire et avoir une vision claire des différentes dépenses, M. le Directeur propose de constituer le budget par enveloppes dédiées. Pour exemple la recherche serait évaluée à 16 000 euros par an (financement d'un colloque, d'une journée d'étude et d'un numéro de la revue), pour le rapprochement avec l'école doctorale une enveloppe de 5000 euros, pour les relations internationales 10 000 euros, l'insertion professionnelle 50 000 euros (résidences de jeunes diplômés, formation au sein du programme). L'ensemble du développement pédagogique est évalué à environ 101 000 euros financés exclusivement aujourd'hui par des appels à projets.

Arrivée de Mme Maréva DUPOST, représentante suppléante des étudiants du second cycle.

M. Julien CADORET poursuit. Si ces différents appels à projets ne sont plus disponibles pour différentes raisons ou que l'ESA ne les obtient pas, il n'est aujourd'hui pas possible à l'établissement de suppléer budgétairement à ces besoins fondamentaux.

De même, comme l'a soulevé la dernière évaluation, les volumes d'enseignements ne sont pas assez conséquents. Il est souhaitable à terme de pouvoir disposer de postes à 100 %, mais la marche étant élevée, il est proposé de passer tous les postes à temps non complet à 84 % soit un budget supplémentaire annuel de 125 000 euros. Cela permettrait de mieux organiser les coordinations, le suivi des élèves et les Ateliers de recherche et de Création et de redonner du temps disponible pour les élèves, ce qui n'est pas évident aujourd'hui lorsqu'un professeur est à la fois coordinateur d'année et en charge de l'organisation d'un axe de recherche.

L'autre faiblesse réside dans l'équipe administrative. Il manque aujourd'hui un poste de responsable RH et un poste de chargé de communication. À titre d'exemple, l'école d'architecture en prévision de son installation prévoit 12 postes administratifs, là où l'ESA dispose de 6,5 voir maximum 7 postes si l'on prend en compte le responsable des services information comme un administratif alors que les besoins en regard du nombre d'élèves sont comparables. Aujourd'hui, alors même que l'ENSAM n'a pas déménagé ils sont à 8 postes administratifs alors qu'ils n'ont même pas en charge la gestion du bâtiment. Il est demandé donc de pouvoir compenser ce déficit par le recrutement de 2 postes soit 75 000 euros annuels. Les différentes dépenses nécessaires mises bout à bout rejoignent les constatations de la Chambre Régionale des Comptes évoquant un besoin supplémentaire de 200 000 euros. A cela, il ne faut pas oublier la perte de la part de l'école d'Architecture de 80 000 euros qui à terme ne sera plus versée à leur départ et qu'il faudra compenser.

La région maintient sa subvention à 1 400 000 euros, la ville également à 170 000 euros et l'État devrait augmenter sa contribution à hauteur de 250 000 euros environ. Ces efforts ne sont malheureusement pas suffisants sur le moyen terme puisque les projections annoncent logiquement des augmentations de masse salariale avec le glissement vieillesse technicité et la titularisation d'enseignant ayant réussi le concours de PEA.

Le Directeur confirme donc que si l'établissement tient l'équilibre budgétaire aujourd'hui, les nécessités ne le permettront plus à court terme. Les besoins supplémentaires ne semblent pas conséquents pour les collectivités et que peut être le cap à passer pourrait être envisagé, mais c'est une somme relativement considérable pour l'école puisqu'il s'agit d'environ 10 % du budget de fonctionnement.

M. Julien CADORET n'a pas évoqué le Département et s'en excuse. Un échange a eu lieu avec les services en démontrant que les autres financeurs ont fait un effort. Si pour l'instant aucun signe ne permet de démontrer que la collectivité viendrait au fonctionnement de l'ESA, car un rendez-vous avec le Président MELCHIOR reste nécessaire, une réunion avec plusieurs services a été proposée pour entrevoir de

possibles pistes d'accompagnements sur projets, ce avant la fin du mois de novembre. Cela pourrait être un premier avancement sur le financement. Les services concernés sont l'éducation, la coopération internationale et la culture. Le Directeur rappelle tout de même qu'il est toujours fait mention lors des échanges qu'une aide sur le fonctionnement permettrait une stabilité.

Enfin, le TCO a été sollicité pour un accompagnement à hauteur de 20 000 euros sur la coopération avec le Mozambique et Madagascar, non pas sur une subvention, mais sur un budget lié à une convention d'objectifs et pouvant être pluriannuel.

M. Jean-Pierre CHABRIAT demande comment a été financé le colloque Gages d'affection organisée avec le laboratoire DIRE de l'Université de La Réunion et qui est le pilote.

M. le Directeur répond que le colloque est co-organisé et le pilotage partagé puisque le comité scientifique est composé d'autant d'enseignants de l'ESA que d'enseignant de l'Université. Le financement est également partagé avec un financement de la banque des territoires. 5000 euros du côté de l'ESA et 6500 euros du côté de l'Université.

M. Jean-Pierre CHABRIAT rappelle qu'il y a une ligne budgétaire au service enseignement supérieur de la Région permettant de financer les colloques. Ces fonds ne demandent pas de trésorerie puisqu'il s'agit de fonds propres.

M. Julien CADORET répond qu'il est au courant et qu'il en a fait part à M. CADJEE, Directeur du service.

M. Karl KUGEL évoque l'engagement des enseignants artistes à temps non complet et la volonté de pouvoir augmenter leur temps de travail. Il souhaiterait que l'on précise ce qu'un temps partiel perçoit comme rémunération pour évaluer l'importance de l'engagement au sein de l'établissement en regard de la rémunération et du temps consacré qui souvent ne permet pas de produire une activité artistique conséquente en dehors.

M. le Directeur répond qu'effectivement ces postes à temps non complet sont contraignants. Pour preuve le recrutement qui n'a pas été fructueux sur le poste d'enseignant en photographie notamment parce qu'il s'agit d'un poste à 50 %. À ce jour, un enseignant à 50 % perçoit environ 1200 euros net par mois. Ce temps comprend les heures de face-à-face, mais à cela s'ajoute l'investissement dans la recherche, dans la coopération et dans les activités hors les murs. L'on peut tout à fait concevoir qu'un enseignant à temps incomplet s'investit proportionnellement plus qu'un enseignant à plein temps.

***Suite au Conseil d'Administration, les représentants enseignants ont demandé d'être plus précis quant à la rémunération des enseignants à temps partiel et de mentionner ces éléments dans le PV.***

***Il est proposé au Conseil d'approuver les précisions suivantes et de les ajouter au Procès-Verbal :***

*Pour évaluer la rémunération des enseignants à temps non complet, il est proposé de prendre le salaire mensuel de l'enseignant ayant l'échelon le moins élevé et le régime indemnitaire le moins élevé considérant que tout autre poste même avec le même nombre d'heures, mais avec un régime plus favorable percevra donc un salaire plus conséquent.*

*À ce jour, l'agent, sur un poste de PEA avec le salaire le moins élevé est à 50 % avec un échelon 5 et un indice majoré de 511. Sa rémunération mensuelle s'élève à 1066 euros net.*

M. le Directeur précise qu'il est permis aux enseignants de demander une absence exceptionnelle d'un maximum de quinze jours, une fois dans l'année, pour répondre aux besoins des activités plastiques comme une résidence ou un montage d'exposition. Il conçoit que l'engagement d'un professeur en école

d'art est important d'autant que les missions se développent, mais que s'il y a une adhésion au projet d'établissement il peut y avoir une certaine fierté et gratification à partager le projet.

M. Karl KUGEL énonce alors que si le temps de travail des enseignants à temps partiel pourrait être allongé, cela leur permettrait, sans rentrer dans une forme de caricature, de sortir du statut de « travailleurs pauvres ».

Mme Esther HOAREAU souhaite rajouter que si un enseignant à 50 % souhaite s'investir dans une coordination dans une logique de suivi et de participation à la vie de l'établissement, l'investissement supplémentaire donné peut parfois être vécu comme douloureux.

M. Arnaud MARTIN apporte quelques éléments d'information concernant les contributions financières de la DAC. Il évoque qu'il était prévu à partir de 2025 une augmentation de 50 000 euros sur les 192 000 existants. Il a été demandé en centrale de pouvoir réaliser cela dès 2024, mais cela n'a pas été retenu par le Ministère. Quoiqu'il en soit il a été décidé par la DAC sur ses crédits déconcentrés de réaliser cet apport supplémentaire de 50 000 euros.

Il souhaite également savoir si l'établissement fonctionne sur subventions ou sur dotations et s'interroge le cas échéant s'il s'agit de subventions.

M. Julien CADORET rappelle que selon la loi sur les EPCC, ces établissements fonctionnent sur dotations voire même selon les textes sur contributions. Or, et l'ESA Réunion n'est pas une exception, tous les EPCC écoles d'Art ont fonctionné sur des subventions. Aujourd'hui encore, l'école remplit des dossiers de demande de subventions pour associations.

Cependant, la réalisation et signature de la convention d'objectifs et de moyens est une solution pour résoudre cette problématique. M. le Directeur souligne que dans l'évaluation de l'HCERES il est souhaité que l'établissement bénéficie d'une convention d'objectifs et de moyens. Cela permettant à la structure évaluatrice d'être rassurée sur le financement et la soutenabilité des diplômes. Par ailleurs, M. Julien CADORET, dans l'échange qu'il a pu avoir avec les services des financeurs a proposé que la temporalité de la convention d'objectifs soit à cheval entre deux périodes d'évaluations cela permettant à chaque fois de garantir les éléments financiers.

M. Jean-Pierre CHABRIAT demande à M. le Directeur de proposer une date limite pour la signature de la convention d'objectifs. M. le directeur propose que celle-ci soit signée avant fin mars, date du Conseil d'Administration précédant la remise du dossier d'autoévaluation.

M. Jean-Pierre CHABRAIT en est d'accord et souhaite donc que cette convention soit présentée au prochain Conseil d'Administration de mars 2024. Et demande que ces éléments soient transmis à M. CADJEE, Directeur du service enseignement supérieur. Il serait même souhaitable que tous les financeurs puissent travailler sur ce projet.

M. Jean-Pierre CHABRIAT demande à savoir quelle serait la durée de cette convention.

M. Julien CADORET propose, pour être dans une logique temporelle avec l'HCERES, que la convention soit d'une durée de 4 ans.

M. Arnaud MARTIN fait part de la demande de la Directrice des Affaires Culturelles et de M. Jean-Paul BELHADI de travailler en amont avec les membres de l'HCERES et ou de l'inspection du Ministère pour que le dossier soit débarrassé de ces faiblesses. Il en est à ne pas douter que ces démarches sont celles retenues, mais il est apparu nécessaire de le préciser.

M. Julien CADORET précise que tel est cas, plusieurs réunions avec l'HCERES ont déjà eu lieu, une réunion avec les enseignants également et une va suivre. Il précise que l'HCERES a mis en place un dispositif de suivi à disposition des établissements ce qui n'existait pas auparavant.

*Rapport n° 1 : Orientations budgétaires*

*Membres présents : 10*

*Procurations : 2*

*Suffrages exprimés : 12*

*Vote : Pour : 12*

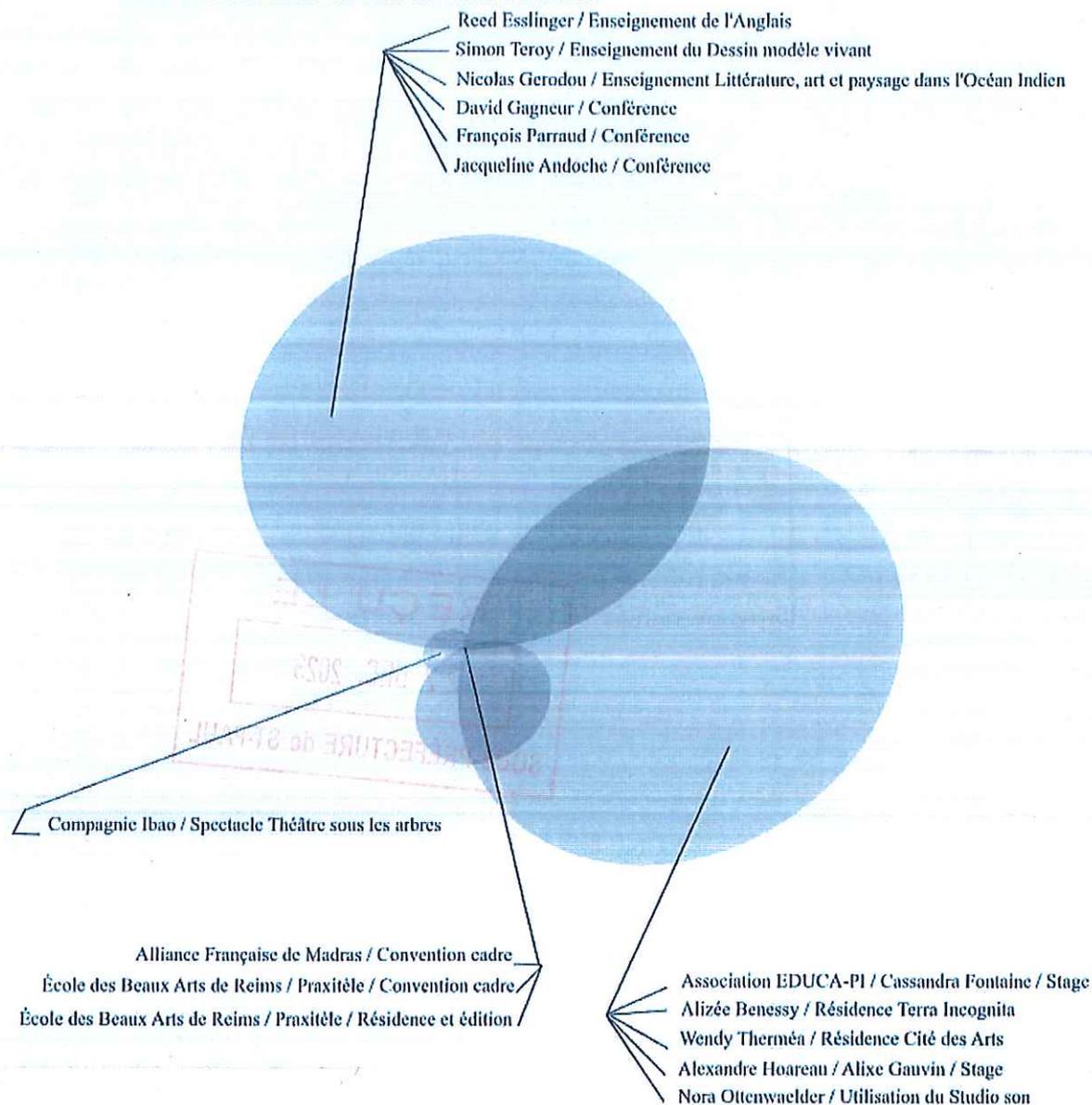
#### **IV) Liste des décisions prises par la Direction**

M. le Directeur rappelle que les conventions sont présentées par points du projet d'établissements.

Le Directeur donne communication des décisions prises dans le cadre de ses attributions déléguées :

- Contrat de prestation de service de Reed Esslinger pour assurer les cours d'anglais pour un total de 177 h sur l'année universitaire 2023/2024
- Contrat de prestation de Simon Teroy pour assurer les cours de dessin modèle vivant pour un total de 114 h sur l'année universitaire 2023/2024
- Contrat de vacation de Nicolas Gerodou pour intervenir en cours de « Littérature, art et paysage dans l'Océan Indien » pour un volume de 50 h sur l'année universitaire 2023/2024
- Contrat de vacation de David Gagneur pour une conférence intitulé « L'iconothèque historique de l'Océan Indien » le 20 septembre 2023
- Convention de résidence à projet artistique et culturel avec la Cité des Arts et l'artiste Wendy Therméa, ancienne étudiante dans le cadre de professionnalisation de La Semeuse du 02 octobre au 08 décembre 2023
- Convention de résidence à projet artistique et culturel avec l'Association Praxitèle et l'artiste Alizée Benessy, étudiante diplômée de l'ESAR dans le cadre de professionnalisation de La Semeuse du 02 au 31 octobre 2023
- Convention de partenariat tripartite avec l'ESAD de Reims et l'Association Praxitèle dans le cadre du projet de résidence Terra Incognita pour une coopération de 2023 à 2025
- Avenant à la convention tripartite avec l'ESAD de Reims et Praxitèle pour le projet de résidence de 2023 sur la commune de Saint-Paul du 02 au 31 octobre 2023
- Contrat de prestation de service de Françoise Parraud pour une conférence intitulée « Conférence » le 04 octobre 2023
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec Alexandre Hoarau et Alixe Gauvin — étudiante en 3<sup>ème</sup> année, pour 8 jours du 7 au 27 octobre 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire la réalisation de courtes vidéos musicales en suivant les thématiques du mois d'octobre (Inktober, Halloween, semaine créole...)
- Convention de partenariat avec Nora Ottenwaelder, artiste, ancienne diplômée de l'école, pour la mise à disposition d'ateliers d'octobre à décembre selon agenda
- Convention-cadre pour un partenariat avec L'Alliance Française de Madras (Inde) pour coopérer dans un ensemble de projets culturels, pédagogiques et d'insertion professionnelle, pour une durée de 3 ans à compter du 17 octobre 2023
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec l'Association EDUCA-PI et Cassandra Fontaine — étudiante en 3<sup>ème</sup> année, du 24 au 27 octobre 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire la conception et la mise en place d'un projet d'animation
- Contrat de vacation de de Jacqueline Andoche pour une conférence intitulée « du balai au smartphone : une histoire revisitée de la sorcellerie » le 18 octobre
- Conventions de partenariat avec la Compagnie Ibao pour un spectacle du Théâtre sous les arbres

le 20 octobre 2023 au sein de l'ÉSA Réunion



- Recherche
- Insertion Professionnelle
- International / Hors département
- Territoire

M. Karl KUGEL quitte la séance.

M. Jean-Pierre CHABRIAT quitte la séance.

Mme Marie FOLIO quitte la séance.

M. le Président propose que le prochain Conseil d'Administration se tienne le 8 décembre prochain.

Il concernera le vote du budget prévisionnel 2024. M. le Président propose également aux membres du conseil de programmer un Conseil d'Administration le 29 mars 2024 qui concernera le compte administratif, le compte de gestion, si cela convient également à M. HORELLOU. Il s'agira également lors de ce Conseil de présenter le dossier d'autoévaluation.

M.HORELLOU confirme que cette date lui convient.

Il est proposé également d'organiser un Conseil d'Administration le 28 juin 2024, ce pour réaliser un bilan de mi-mandat du Président et de la Direction. Celui-ci sera concomitant à la remise des diplômes organisée avec l'École d'Architecture.

M. Julien CADORET, invite les membres du Conseil d'Administration au colloque Gages d'affection qui se tiendra les 16, 17 et 18 novembre ainsi qu'au Marché de Noël des étudiants et au Désherbage de la bibliothèque qui se tiendront le 12 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tout le monde. Il lève la séance à 10h06.

Le Président,

Thierry GANGATE

Affiché le :    à ESAR :

La Secrétaire de séance,

Isabelle PONAMALÉ

